



Bobigny le 09.12.2021,

« SUD SOLIDAIRES » FAIT CONDAMNER LES EMPLOYEURS POUR TRAVAIL DISSIMULÉ !

Chers collègues,

Notre organisation syndicale tient à vous informer de la dernière condamnation de Renault Guyancourt et Aubevoye pour travail dissimulé le 6 Décembre 2021, à l'initiative de **SUD** par le tribunal Judiciaire de Nanterre !

Cette action visant à faire respecter les droits des salariés et le code du travail, est le plus souvent à l'initiative de notre syndicat à l'échelle nationale.

L'Urssaf de Bretagne, la CPAM du 77, la CAF du 93 ... sont autant de réponses favorables à notre action, parfois aussi à l'initiative individuelle de salariés ou d'autres organisations syndicales.

« **Sud Solidaires** » parallèlement à son action en justice intervient systématiquement auprès des inspections du travail qui régulièrement interpellent l'employeur.

Dans le cas de la CPAM du 77 et de la CAF du 93 les directions générales ont dû restituer les heures dues aux employés et cadres.

A ce sujet, la **CPAM 93** fait également l'objet d'une plainte pénale mise en œuvre par **SUD Protection Sociale 93** et l'inspection du travail. Une enquête préliminaire est en cours pour délit d'entrave et délit de travail dissimulé.

Sur cette même caisse, les prud'hommes de Bobigny ont été saisis, un bureau de jugement a eu lieu le 25 Novembre 2021 et le délibéré est prévu pour Février 2022.

« **SUD Protection Sociale 93 et Solidaires 93** » ont également déposé plainte auprès du parquet de Bobigny pour travail dissimulé à l'URSSAF Île de France !

Celui qui se bat peut perdre mais celui qui ne se bat pas a déjà perdu ! (Bertolt Brecht)

On ne lâche rien pour la défense des salariés.

« Syndicat Départemental SUD Protection Sociale 93 »